DEPARTEMENT DE LA NIEVRE COMMUNE DE CHAMPVOUX

Date de	19/102023
convocation	
Nombre de	10
Conseillers en	
exercice	
Nombre de	9
Conseillers	
présents	
Nombre de	9
votants	

Numéro de la délibération

2023-35

Objet de la Délibération : Convention salle des fêtes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

L'An deux mil vingt-trois, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

<u>Présents</u>: M. ROUEZ Jean-Louis, Mme GILBERT Anne, M. DUCH Jean-François (Adjoints), M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine, Mme CROSNIER Céline, Mme DI LUCA Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku

Absents excusés : Mme GOULIART Nathalie,

Secrétaire de Séance : Mme GILBERT Anne

CONVENTION SALLE DES FETES

Dans le but de dynamiser, animer et promouvoir la commune de Champvoux au travers de manifestations musicales, l'orchestre Christophe Demerson et l'association Fan Club proposent une convention de mise à disposition de notre salle des fêtes à raison de 6 manifestations annuelles.

Après lecture de la convention et exposé, les membres du conseil municipal ACCEPTENT cette proposition et DECIDENT :

- -Pour l'orchestre Demerson : de la gratuité de la location de la salle des fêtes avec une participation aux frais d'électricité de 20 € par jour
- -Pour l'association Fan Club la journée serait facturée à hauteur de 150 \in

SOUS-PREFECTURE
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Reçu le 16 NOV. 2023

au contrôle de légalité

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le secrétaire de séance, GILBERT Anne

Le Maire, Jean-Louis ROUEZ